

# MEMO PRATIQUE POUR BIEN TRIER

LE VERRE

Déposez **UNIQUEMENT**  
les bouteilles, les canettes,  
les pots et les bocaux en verre.

**BIEN VIDÉS  
DE LEUR  
CONTENU**



Dans les colonnes  
d'apport volontaire  
ou le bac à  
couverture vert



LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Déposez **UNIQUEMENT** les bouteilles et flacons en plastique, les sacs et films de sur-emballages en plastique, les briques de boissons, les cartonnettes d'emballage et les emballages en métal (boîtes de conserves, de thé, de boissons).

**BIEN VIDÉS  
DE LEUR  
CONTENU**



En vrac  
dans le  
sac jaune



Déposez **UNIQUEMENT**  
le papier blanc d'écriture,  
les journaux,  
les magazines  
et les prospectus.



En vrac  
dans le  
sac bleu



Le reste des déchets est à déposer dans la poubelle  
d'ordures ménagères que vous utilisez habituellement

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION AU TRI !**



Communauté  
d'agglomération  
du Boulonnais

3, boulevard Daunou  
B.P. 755 BOULOGNE-SUR-MER Cedex

En cas de doute, appelez le :

**N°VERT 0800 072 772**

APPEL GRATUIT



respectons la magie de notre **environnement**